

Secrétariat Général

-----

Nouméa, le

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie  
de la Nouvelle-Calédonie

-----

Service de la géologie de Nouvelle-Calédonie

-----

BP : 465 – 98845 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 27 39 44 - Fax : 27 40 14

-----

N° CS15-3160-SGNC- /DIMENC

Affaire suivie par : Myriam Vendé-Leclerc  
myriam.vende-leclerc@gouv.nc  
Ligne directe : 27 50 56



**Compte-rendu de la réunion du Comité utilisateurs  
de l'Observatoire du Littoral de Nouvelle-Calédonie  
(OBLIC)  
22 juillet 2016  
Version complète**

**Invités présents :**

- Bernard Robineau (Gouvernement/DIMENC/SGNC)
- Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC)
- Elsa Tournadour (ADECAL/DIMENC)
- Nathalie Brizard (Gouvernement/DIMENC/SGNC)
- Benjamin Couzigou (Gouvernement/DSCGR)
- Axel de Bascoche (Gouvernement/SAP)
- Damien Buisson (Gouvernement/DTSI)
- Julie Mounier (Gouvernement/DAM)
- Cyrille Dumas-Pilhou (Gouvernement/DITTT)
- Yvan Mercier (Météo France NC)
- Stéphane Henry (Météo France NC)
- Bernard Foa (Province Sud/DDR)
- Prescilla Cevorraze (Province Sud/DDR)
- Chantal Petit (Province Sud/DDR)
- Caroline Groseil (Province Sud /DENV)
- Patrice Plichon (Province Sud /DENV)
- Louis-Charles Corfdir (Province Sud /DENV)
- Muriel Dos Santos (Province Sud /DFA)
- Fabrice Robinet (Province Sud /DFA)
- Chantal Giraudon (Province Sud/DFA)

- Romain Duranton (Province Sud/DFA)
- Stéphane Burck (Province Sud/DFA)
- Patrick Afchain (Province Nord/DAF)
- Michel Bouillant (Province Nord/DAF)
- Styvens Bastien (Province Nord/DSI)
- Cheyenne Lolopo (Province Nord/DSI)
- Marie-Louise Frigère (Province Nord/DAF)
- Franck Connan (DAFE/Etat)
- Nadia Chagnaud (Mairie de Nouméa)
- Marie Desplats (Mairie de Nouméa)
- Vincent Lamarre (SHOM-Groupe Océanographique du Pacifique)
- Michel Allenbach (UNC)
- Matthieu le Duff (UNC)
- Pascal Dumas (UNC)
- Benoit Soulard (IFREMER)
- Romain Le Gendre (IFREMER)
- Jérôme Aucan (IRD)
- Marc Despinoy (IRD/UMR Espace Dev)
- Catherine Sabinot (IRD/UMR Espace Dev)
- France Bailly (CNRT)
- Nathalie Dupriez (AAMP)
- Tatiana Tchong-Fat (AAMP)

### Ordre du jour :

#### **-9h30-12h :**

1- Bilan des actions de l'Observatoire et des travaux du SGNC/BRGM en 2015/2016 (SGNC)

2- Présentation de 3 projets de recherche :

- les facteurs météo-marins et climatiques en Nouvelle-Calédonie - cas du cyclone PAM (Météo France NC/IRD)
- la modélisation hydrodynamique du lagon calédonien (IFREMER)
- le projet EMIL « Évolution morphologique des îlots du lagon sud calédonien » (SGNC/IRD/BRGM/UNC/PS)

#### **-13h30-16h :**

1- Présentation de 4 projets institutionnels pour une gestion intégrée du littoral :

- la gestion du trait de côte en province Nord (DAF/PN)
- la base de données "Plan d'accès au littoral" (DFA/PS)
- le projet de Schéma de Mise en Valeur du Littoral de la province Sud (DFA/PS)
- la démarche adoptée dans l'étude stratégique réalisée dans le cadre de la mise en place du schéma directeur du littoral de la Mairie de Nouméa (VDN)

2- Discussion autour de l'accord de collaboration formalisant la création de l'OBLIC

3- Échanges sur les projets en cours ou à venir de chacun

## 1. PRESENTATION : BILAN DES ACTIONS DE L'OBLIC ET DES TRAVAUX DU SGNC/BRGM EN 2015/2016 (MYRIAM VENDE-LECLERC - SGNC)

Compte tenu du nombre important de nouveaux participants à cette réunion annuelle, il nous a semblé opportun de rappeler brièvement le contexte dans lequel a été initié le projet d'Observatoire du Littoral en 2013 ainsi que ses objectifs et son fonctionnement.

Ensuite sont exposés :

- les actions de communication et de promotion de l'OBLIC,
- les développements et évolutions réalisés sur le site web (<https://dimenc.gouv.nc/geologie/observatoire-du-littoral-de-nouvelle-caledonie-oblic>) et sur l'explorateur cartographique OBLIC ([http://explorateur-carto.valid.appligestion.nc/explorateur-carto/?app\\_carto=OBLIC](http://explorateur-carto.valid.appligestion.nc/explorateur-carto/?app_carto=OBLIC)),
- les réponses à appels à projets soumises par différentes équipes en 2015 et 2016,
- le stage réalisé au sein du SGNC en 2015 ayant pour finalité la mise en place d'une typologie du littoral calédonien.

Dans un second temps sont présentés les travaux menés par le SGNC en collaboration avec le BRGM sur la période 2015-2016. Ces travaux ont consisté à :

- compléter l'étude sur l'évolution récente et future des systèmes côtiers de NC avec :
  - la réalisation d'une cartographie et une analyse temporelle des évolutions du littoral sur les nouveaux sites pilotes ou ceux n'ayant pas fait l'objet d'analyse en 2014 (Ouvéa, La Roche Percée, Karikaté...);
  - l'analyse des évolutions et changements constatés sur les sites pilotes déjà étudiés ;
- spécifier des méthodes de suivi du littoral en Nouvelle-Calédonie en réalisant :
  - une synthèse des différentes méthodes et outils de suivi de l'évolution du littoral ;
  - une analyse des fréquences des suivis à réaliser (suivi événementiel, à haute fréquence, saisonnier, annuel, pluriannuel) ;
  - une proposition des méthodes de suivi adaptées aux différents types de côte ;
  - une réflexion sur la mise en place d'un réseau de suivi et d'alerte participatif.
- réaliser une typologie du littoral en NC en proposant :
  - une identification, une caractérisation puis un classement des différents types de littoraux présents sur le territoire ;
  - une structure de base de données adaptée au contexte local ;
  - une cartographie des différents types de côtes ;
  - une cartographie des secteurs potentiellement exposés aux différents aléas côtiers : érosion, submersion marine, mouvement de terrain.

La méthodologie ayant aboutie à la réalisation de cette typologie est décrite et présentée étape par étape.

Un rapport reprenant et détaillant l'ensemble de ces informations sera prochainement disponible à cette adresse : <https://dimenc.gouv.nc/geologie-observatoire-du-littoral-de-nouvelle-caledonie-oblic/telechargement-oblic>

### Discussions et échanges suite à la présentation :

- Jérôme Aucan (IRD) annonce que le projet ROBINSON « Rising Ocean impacts on coastline and Biodiversity dyNamicS on Pacific French IOw islaNds », déposée en mai 2016 dans le cadre d'une réponse à appel BNP Paribas, n'a pas été retenu. Néanmoins il est envisagé que ce projet soit soumis à l'ANR fin 2016.

- Matthieu le Duff, expose les travaux menés dans le cadre de sa thèse de doctorat réalisée au sein de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Cette recherche vise à caractériser les phénomènes d'érosion sur deux sites particulièrement exposés de l'île d'Ouvéa. Ces travaux font appel à différentes approches méthodologiques : photogrammétrie aéroportée à très haute résolution spatiale, topométrie selon différents protocole d'acquisition, photo-interprétation...etc.

Dans le cadre de ce travail, un réseau participatif de suivi du rivage sur deux secteurs de l'île d'Ouvéa a été mis en place en 2015. Des associations en environnement ont été formées à différentes méthodes de mesures de l'évolution du littoral et suivent actuellement une vingtaine de profils de plage. L'objectif de cette démarche est, à terme, la transformation de ce réseau encore informel en observatoire pérenne et son intégration à des réseaux nationaux et internationaux.

- Marc Despinoy (IRD) informe les membres du comité utilisateurs qu'un stage de master 2<sup>ème</sup> année (GEORISK – Paris 1, Soutenance prévue en Septembre 2016) est actuellement en cours dans le cadre du projet CNRT IMMILA (Impact des bassins versants miniers sur le continuum 'bassin versant-rivière-estuaire et littoral). L'un des objectifs de ce stage est la réalisation de la cartographie de l'évolution temporelle de 1954 à 2015 de la zone littorale de Thio. Il propose qu'un lien entre ces données et la base de données OBLIC ou l'explorateur cartographique OBLIC soit fait.

- Marc Despinoy (IRD) annonce qu'un projet de création d'une plateforme numérique ayant pour finalité la centralisation de l'ensemble des données/bases de données produites par les différents laboratoires de l'IRD NC est en cours. Une fois ce projet abouti (probablement deuxième semestre 2017), Marc Despinoy (IRD) propose de mettre en place une connexion avec l'OBLIC.

La mise en place de moissonnage des données de partenaires de l'OBLIC disposant de portails cartographiques interopérables a déjà été évoquée au cours des précédents comités.

- Marc Despinoy (IRD) interroge Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) sur les délais de diffusion du rapport OBLIC 2016. Il lui est répondu que ce rapport est actuellement en cours de validation et d'approbation par le BRGM ; il sera disponible sur le site Internet OBLIC en août 2016.

- Suite à la présentation de la typologie du littoral proposée par le BRGM et le SGNC, France Bailly (CNRT) souhaite connaître l'intérêt de définir des compartiments et des cellules sédimentaires et de découper des segments côtiers en unités fonctionnelles. Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) explique que le littoral se découpe en compartiments ayant une dynamique et un mode de fonctionnement propres et qui sont relativement autonomes par rapport aux compartiments voisins. En fonction des différentes descriptions du littoral obtenues, un découpage en cellules sédimentaires pouvant être considérée comme homogènes (milieu physique, apports et déplacement sédimentaires, pression anthropique, enjeux) sera opéré sur la base de données. Il est également précisé que la compréhension de la dynamique et du fonctionnement des cellules sédimentaires est indispensable dans le cadre de projets d'aménagements. Cette connaissance permet d'évaluer dans quelles mesures ces aménagements/ouvrages peuvent avoir un impact sur le budget sédimentaire et l'évolution d'un secteur.

- Caroline Groseil (Province Sud /DENV) demande si une valeur juridique et réglementaire sera accordée à la typologie du littoral et à la cartographie des zones potentiellement soumises aux aléas érosion, submersion marin et mouvement de terrain.

Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) répond qu'il n'est pas prévu que ce travail devienne un document opposable aux tiers en terme juridique. En effet, au regard des cartographies des aléas côtiers réalisées dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), cette cartographie porte sur des aléas dits « potentiels ». C'est-à-dire qu'elle prend en compte aussi bien les secteurs sur lesquels l'aléa est avéré (avec indices d'érosion et occurrences de submersions marines), que les secteurs où l'aléa est supposé (aucun phénomène observé mais la zone peut néanmoins être vulnérable et exposée aux aléas du fait de ses caractéristiques et de son classement dans la typologie).

Ce document de référence technique destiné principalement aux collectivités et aux gestionnaires de l'espace littoral a pour objectif principal d'apporter des clés de

compréhension dans le cadre de projets d'aménagement, sur les risques côtiers ou sur une autre problématique.

Caroline Groseil (Province Sud /DENV) et Marc Despinoy (IRD) préconisent que ce travail soit partagé afin qu'il puisse être exploité et valorisé dans le cadre d'une future réglementation sur les risques côtiers en apportant en amont des informations de référence qui soient uniformisées.

- Afin de donner plus de valeur et de poids à ce travail, Caroline Groseil (Province Sud /DENV) propose qu'il soit validé par des membres ressources et compétents du comité utilisateurs OBLIC. Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) confirme que les données pourront être transmises à différents membres afin qu'ils procèdent, sur la base de leur connaissance fine et régulière de certains littoraux, à la validation de secteurs. Patrick Afchain, chargé de la gestion du trait de côte à la DAF est cité pour la province Nord, Matthieu Le Duff pour les îles Loyauté, Michel Allenbach pour la zone de Thio. A noter que l'équipe du service topographique de la DFA de la province Sud a déjà procédé en 2015 à la reconnaissance des segments côtiers du type « plage » au cours de leur mission de terrain destinée à valider les informations de la base de données « Plan d'accès au littoral » (présentation n°6).

- A la question de Pascal Dumas (UNC) sur la couverture géographique de cette cartographie typologique, Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) répond que le découpage des côtes à l'échelle 1/10 000<sup>ème</sup> en segments à comportements et caractéristiques homogènes a été réalisé sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (îles Loyauté comprises) au cours d'un stage de Licence en 2015. Elle ajoute que cette segmentation n'a, pour le moment, été validée que sur le linéaire côtier de la commune de Bourail.

- Catherine Sabinot (IRD) propose d'ajouter à cette typologie la composante science humaine et sociale, afin d'enrichir la typologie du littoral, de répondre aux besoins des collectivités et de faire de cette cartographie un véritable outil de gestion des littoraux. Pour ce faire, une réflexion permettant la mise en place d'une base de données exploitable et valorisable doit nécessairement être opérée en amont. Michel Allenbach (UNC) souligne que ces aspects sont abordés dans la thèse de Matthieu Le Duff sur les îles Loyauté. Il soutient également qu'il existe une réelle volonté des organismes de recherche pour intégrer le volet SHS dans leurs travaux.

Bernard Robineau et Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) précisent que cette composante n'est pas encore intégrée à leurs travaux à ce jour mais que cela a déjà été envisagé.

- Pascal Dumas (UNC) interroge Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) afin de connaître le nombre d'îlots suivis dans le cadre de l'étude sur l'évolution récente et future des systèmes côtiers. Une vingtaine d'îlots font actuellement partie du suivi mené par le SGNC et la BRGM depuis 2013. La répartition géographique de ces îlots n'est pas homogène sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie puisque 16 îlots sont situés sur la côte ouest, 5 sur la côte est, 3 à l'île des Pins et 4 sur les récifs d'Entrecasteaux. Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) explique qu'il a été décidé de ne pas étendre cet échantillonnage afin de privilégier la mise en place de mesures plus fines (fréquences et types de mesures) sur ces îlots.

- Pour Caroline Groseil (Province Sud /DENV), dans le cadre de la mise en place d'un réseau de suivi et d'alerte sur l'évolution des littoraux, il est important que les acquisitions et les mises à jour des données soient réalisées en amont par des acteurs de proximité et en aval par les équipes de techniciens et chercheurs spécialisés. Le développement de ce type de réseau dans le cadre de l'observatoire permettra de démultiplier les informations sur différents territoires et à plusieurs échelles.

## 2. PRESENTATION : PHENOMENE VAGUE-SUBMERSION MARINE EN NOUVELLE-CALEDONIE (YVAN MERCIER - METEO FRANCE NC ET JEROME AUCAN - IRD)

Après un rappel des composantes du niveau marin (marées, surcotes météorologiques, vagues, cyclones et seiches), des définitions des aléas « fortes vagues » et « submersion marine », Yvan Mercier (Météo France NC) expose le phénomène vagues-submersion et ses conséquences sur les littoraux (submersion marine et inondation avec dégâts sur les aménagements et érosion dunaire ou des falaises).

Ensuite, il présente les facteurs limitants (présence de la barrière récifale et du lagon et absence de plateau continental) et aggravants (occurrence de phénomènes cycloniques de forte intensité) du risque de submersion marine en Nouvelle Calédonie. Un focus sur le passage du cyclone PAM en mars 2015 en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu permet d'illustrer ses propos.

Une évaluation des zones à risque de submersion marine en Nouvelle-Calédonie a permis de déterminer des sites et des secteurs particulièrement exposés sur les îles Loyauté, à l'île des Pins et sur la Grande-Terre.

Pour conclure, il rappelle qu'aucun plan vigilance « vague-submersion » n'est actif sur le territoire et que Météo France NC ne dispose pas de modèle de surcote opérationnel ni de bouée météorologique permettant de mesurer la hauteur des vagues ou le niveau marin.

### Discussions et échanges suite à la présentation :

- Louis-Charles Corfdir (Province Sud /DENV) demande s'il existe des zones à risque aux Belep et à Nouméa. Yvan Mercier (Météo France NC) rappelle que Météo-France NC ne dispose d'aucune carte officielle des enjeux et des risques en Nouvelle-Calédonie pour l'aléa Vague-Submersion et que tout reste à faire dans ce domaine. Il rappelle la nécessité de disposer d'un modèle opérationnel de surcote, d'observations et d'outils de calculs par zone (calculs croisés de surcote et marée par zone) afin de faire des simulations et déterminer plus précisément les zones à risque de submersion marine. Néanmoins, à noter qu'en cas de besoin et d'urgence, le modèle de surcote de l'île de la Réunion peut être utilisé sur demande (cela a été le cas pour le cyclone PAM).

De plus, l'aléa marin « Fortes houles » à la côte fait partie de la liste des paramètres météorologiques pour lesquels la carte de vigilance est active. Ce paramètre comporte un pictogramme.

Concernant la prise de ce risque dans l'instruction des PC, Marie Desplats (VDN) répond qu'elle se renseignera auprès des services en charge de ce sujet à la mairie.

- Yvan Mercier (Météo France NC) ajoute que le modèle de vague WW3 côtier et de surcote lagunaire de l'IRD (projet IRD/MF NC/DSCGR) a pour objectif le développement d'une maquette de modélisation de très haute résolution à couplage bidirectionnel entre vagues et circulation côtière. Ce modèle pourra être exploité dans le cadre des études et des prévisions des vagues en milieu lagunaire, des courants générés par la houle et des surcotes océaniques en Nouvelle Calédonie.

- Vincent Lamarre (SHOM) souligne qu'il est nécessaire d'acquérir des données bathymétriques petits fonds (zones basses) afin de mener à bien ces travaux.

- Yvan Mercier (Météo France NC) rappelle que six marégraphes sont actuellement opérationnels en Nouvelle-Calédonie (Nouméa, Thio, Hienghene, Ouinné, Wé, Tadine) et qu'un supplémentaire doit être installé prochainement à Ouvéa (nouveau wharf). Il stipule également qu'un projet d'installation d'un houlographe dans la passe de Boulari est actuellement porté par l'IRD et Météo France NC, mais qu'il n'a, pour le moment, pas d'horizon par manque de financement.

### **3. PRESENTATION : MODELISATION HYDRODYNAMIQUE COTIERE (MARS3D) (ROMAIN LE GENDRE - IFREMER)**

Le modèle MARS3D est un code dédié à la modélisation océanographique côtière (du régional jusqu'à des échelles côtières). Après un rappel de l'historique du modèle MARS3D développé par l'IFREMER, Romain Le Gendre (IFREMER) présente la stratégie, initiée en 2014, qui a pour axes de travail :

- l'augmentation de la résolution (verticale et horizontale) et de la couverture du linéaire côtier (une emprise régionale à 1.5 km de résolution et une maquette côtière par province à 300 m de résolution),
- l'amélioration des forçages utilisés (marées, limites ouvertes en températures, salinité, courants et élévation, forçages atmosphériques),
- la réalisation d'un continuum terre-mer : couplage rivières et lagons,
- le prise en compte des états de mer (vagues, houles).

Le modèle GR4H de simulation des crues et des étiages a été testé, à partir des données de la DAVAR, sur 2 bassins versants de la rivière Dumbéa.

Ensuite le lagon de Hienghène a été suivi sur une durée de 18 mois afin de comprendre le fonctionnement du grand lagon de Hienghène-Touho et de calibrer/valider les modèles. Ce travail a permis de mettre en évidence l'impact spatial et temporel des événements de crue.

Pour conclure, les perspectives sont exposées ; il est prévu à terme :

- d'étendre l'utilisation du modèle GR4H à tous les bassins suivis (et non suivis par analogie) et d'utiliser des lames d'eau Radar en donnée d'entrée,
- de compléter la couverture des zones côtières à 300 m issue du modèle MARS3D, de développer deux zooms supplémentaires en zones urbanisées (Grand Nouméa et VKP) et d'utiliser le module hydro-sédimentaire et vague,
- d'utiliser des outils pour des scénarios d'aide à la décision,
- de décrire le fonctionnement hydrodynamique des lagons calédoniens avec la mise à disposition indicateurs spatialisés,
- de travailler sur le continuum terre-mer et le devenir des apports terrigènes (zones préférentielles de dépôts et d'érosion).

#### **Discussions et échanges suite à la présentation :**

- Romain Le Gendre (IFREMER) ajoute que, dans le but de poursuivre ce travail selon les perspectives annoncées, il sera indispensable d'avoir accès aux données de la DAVAR, de Météo France NC ainsi qu'aux données bathymétriques afin de les implémenter dans les modèles.

### **4. PRESENTATION : PROJET EMIL « EVOLUTION MORPHOLOGIE DES ILOTS DU LAGON SUD CALEDONIEN » (MYRIAM VENDE-LECLERC – GOUVERNEMENT/DIMENC)**

Le projet EMIL, financé par le ministère des Outre-Mer, vise à caractériser les évolutions récentes et futures de deux îlots (Larégnère et Mbé Kouen) en replaçant celles-ci dans le contexte des changements environnementaux et des événements extrêmes qui conduisent à leurs évolutions. D'une durée de deux ans (2016 - 2017), ce projet rassemble des équipes de recherche de l'IRD, du BRGM, de l'UNC, du SGNC et deux directions de la province Sud (DFA et DENV).

Le projet EMIL est constitué de 3 volets. Le premier consiste à caractériser chaque îlot, son évolution géomorphologique/morpho-sédimentaire et sa dynamique passée et future ; le deuxième à identifier les facteurs de forçage de l'évolution des îlots (vagues, événements extrêmes, variation climatique interannuelle (ENSO), niveau marin,...) et le troisième à spécifier, mettre en place et pérenniser un réseau de suivi des îlots.

#### **Discussions et échanges suite à la présentation :**

- Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) ajoute que, depuis janvier 2016, date à laquelle a débuté le projet, ont été réalisés sur les 2 îlots : des levés topographiques

de référence au DGPS, des profils de plage de référence au DGPS et au cadre, la formation des gardes-nature aux observations naturalistes et l'installation des capteurs de pression aux abords des 2 îlots. Elle annonce également que les levés topographiques par photogrammétrie aéroportée avec un drone seront réalisés en août 2016.

## **5. PRESENTATION : L'ÉROSION LITTORALE EN PROVINCE NORD ET AUTRES ALÉAS MARINS (PATRICK AFCHAIN - DAF/PN)**

Dans un premier temps, Patrick Afchain (Province Nord/DAF) rappelle les facteurs naturels et humains qui agissent à plus ou moins long terme sur l'évolution des littoraux. Ensuite il présente les principales étapes de la stratégie provinciale pour la gestion de l'évolution du trait de côte en province Nord.

En 2016, une phase de diagnostic a permis de répertorier quatre-vingt-deux sites pour lesquels le phénomène érosif est constaté et de hiérarchiser ces sites selon différents critères.

Soixante-cinq sites bénéficieront d'un ou plusieurs levés topographiques afin de réaliser un suivi régulier de leur évolution. Si aucune ou peu d'évolution est observée, alors le site restera en observation et si on constate une récurrence du phénomène, des études seront alors engagées. Ces études consisteront à analyser l'évolution diachronique du trait de côte, à définir le contexte environnemental du site (géomorphologie, sédimentologie, bilan des espèces présentes,...), à caractériser les facteurs naturels agissants (sens du vent, de la houle, phénomène de surcote), à déterminer le sens du transport sédimentaire et à évaluer l'enjeu sur le site (attribution d'une valeur économique, sociale et culturelle).

A partir de ces études, les services concernés de la province Nord proposeront des solutions adaptées (ouvrage rigide, ouvrage souple, revégétalisation, recul stratégique) en concertation avec les communes, les coutumiers, les comités de gestion et les associations. Neuf sites bénéficieront de travaux.

La perspective d'évolution de la stratégie de gestion de l'érosion côtière et des autres aléas marins consiste à travailler en amont et sur le préventif en réalisant des cartes des aléas érosion, tsunami et surcote.

### **Discussions et échanges suite à la présentation :**

- Marie-Louise Frigère (Province Nord/DAF) complète cette présentation en annonçant la réalisation, courant 2016, d'études hydrauliques sur les bassins versants de la Koné et de la Kouaoua qui préciseront les risques d'inondations sur ces secteurs. A noter : pour la première il sera demandé aux bureaux d'études d'intégrer une réflexion sur les possibilités d'aménagement ou non sur les secteurs impactés par le risque (principe de résilience).

- Marie-Louise Frigère et Patrick Afchain (Province Nord/DAF) ajoutent qu'une réflexion doit être engagée sur les risques naturels marins à l'échelle du pays. Il est évoqué que le gouvernement mette en place un schéma directeur et que les provinces aient en charge la réalisation des actions. D'après eux, la recherche d'un financement via le 11<sup>ème</sup> FED est une opportunité qui aura d'autant plus de chance d'être approuvée si les autres institutions provinciales et gouvernementale exprimaient eux aussi ce même besoin.

- Patrick Afchain rappelle que la création d'une base de données littorale en province Nord, qui permettra la production de cartes d'aléa, est actuellement en cours de réalisation dans le cadre d'un stage de Licence Pro. Il souhaite que la structuration de cette base de données se fasse en concertation avec les provinces et le gouvernement afin d'homogénéiser et standardiser les données et de permettre leur communication via le futur portail de diffusion des données géographiques de la province Nord et via Géorep, le portail du gouvernement.

- Bernard Robineau (Gouvernement/DIMENC/SGNC) précise que la base de données d'OBLIC et celle de la province nord sont 2 choses bien distinctes.

Patrick Afchain (Province Nord/DAF) précise que c'est une évidence, la province Nord a des besoins qui lui sont propres avec son programme annuel d'acquisitions de données,



d'études et de travaux, qui répondent objectivement sur le terrain aux attentes des populations les plus exposées. Toutes ces informations alimenteront à terme sa propre base de données et certainement qu'une partie d'entre elles alimenteront celle d'OBLIC.

Vincent Lamarre (SHOM) ajoute qu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur la mise en place de normes et de procédures de travail communes et sur la définition de référentiels globalisés et mutualisés. Il évoque notamment la rédaction d'un cahier des charges type qui inclurait des préconisations techniques et des standards dans le cadre de sous-traitance d'études ou d'acquisitions de données. Rappelant que cette proposition avait déjà été faite par la province Nord lors de la dernière rencontre.

De plus, le réseau structuré par l'OBLIC peut permettre la centralisation des besoins et l'identification de sites prioritaires en termes d'acquisition de données et ainsi parvenir à la mise en place d'un programme commun d'acquisition de données.

Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) souligne que la mission première de l'OBLIC est bien la coordination des actions entre les différents partenaires et la mutualisation des acquisitions, des moyens et des compétences.

## **6. PRESENTATION : PLAN D'ACCES AU LITTORAL DE LA PROVINCE SUD (STEPHANE BURCK – DFA/STF/PS)**

Cette base de données a été créée à partir de 2012, dans le but :

- d'apporter des éléments à la phase de diagnostic du projet de Schéma de Mise en Valeur du Littoral (SMVL) initié par le service de l'urbanisme de la DFA,
- de permettre la promotion des accès au littoral existants,
- et d'un point de vue opérationnel, d'établir un projet de signalétique de ces sites.

Le produit final attendu est la création d'atlas par commune collationnant les sites côtiers accessibles.

Cette étude a été menée par le Service Topographique et Foncier de la DFA, avec l'appui du Service du Domaine et du Patrimoine, du Service de l'Urbanisme, de la direction de l'environnement en 2012, puis réactualisé en mars 2016. Elle concerne les sites de la Grande-Terre (sans les îlots) et de l'île des Pins. La base de données regroupe les plages (avec distinction selon leur accessibilité), les aménagements nautiques (même distinction faite entre les aménagements accessibles au publics et ceux qui ne le sont pas, pour les rampes de mise à l'eau, les marinas, les ports à secs et les quais et appontements), et enfin leurs accès.

Le projet de promotion d'un site n'interviendra qu'après validation de son caractère « public », en concertation entre le propriétaire (PS) et le gestionnaire (municipalité).

Puis, les données validées en concertation avec les communes serviront de support de communication (plaquette, site WEB, application mobiles « loisirs en Province Sud » : [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc) ou <http://loisirs.province-sud.nc/>)

On distingue donc une base de travail technique exhaustive, et une information réduite, restreinte aux sites à signaler au grand public.

### **Discussions et échanges suite à la présentation :**

- Stéphane Burck (Province Sud/DFA) ajoute que la phase consistant à acter le caractère public de différentes zones en concertation avec chacune des municipalités sera à réactualiser prochainement, au vue de la mise à jour de mars 2016.

Chantal Giraudon (Province Sud/DFA) stipule que seuls les sites accessibles et répondant aux exigences en matière de sécurité des personnes et des biens sont accessibles par les outils WEB grand public provinciaux.

- Stéphane Burck (Province Sud/DFA) précise que la phase de mise à jour de la base de données, réalisée en 2016, a également consisté à collecter et intégrer de nouvelles informations en lien avec la typologie du littoral proposée par le SGNC/BRGM (description des trois compartiments selon le profil de plage, de la granulométrie observée, information sur la présence de beachrocks,...).

Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) souligne que ce travail permet, en plus d'enrichir la base de données par de nouvelles informations, de valider les segments côtiers du type « plage » en province Sud. Cela répond en partie à la proposition de Caroline Groseil (Province Sud /DENV) de faire valider la cartographie typologique par des membres ressources et compétents du comité utilisateurs OBLIC.

- Pascal Dumas (UNC) pose la question de savoir si les données seront accessibles sur l'explorateur cartographique OBLIC. Chantal Giraudon (Province Sud/DFA) répond que seuls les sites validés par les communes pourront être communiqués. Une extraction de la base de données peut être opérée. La DFA étudie une communication plus large, aux membres du comité, de l'intégralité des données.

Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) ajoute que les segments côtiers de type « plage », issus de la base de données « plan d'accès au littoral » de la province Sud et validés par les équipes de la DFA, apparaîtront dans l'explorateur cartographique OBLIC à travers le service web « Typologie du littoral ». A noter que les informations attributaires spécifiques à la base de données « plan d'accès au littoral » n'apparaîtront pas dans ce service.

## **7. PRESENTATION : SCHEMA DE MISE EN VALEUR DU LITTORAL DE LA PROVINCE SUD (SMVL) (MURIEL DOS SANTOS – DFA/PS)**

Le périmètre du Schéma de Mise en Valeur du Littoral de la province Sud s'entend sur un linéaire côtier allant de Plum à Ouano. Les objectifs de ce projet sont d'améliorer la gestion du Domaine Public Maritime et d'en assurer un développement durable en réalisant une étude de fond puis des actions concrètes.

L'étude de fond consistera dans un premier temps à réaliser un pré-diagnostic et une évaluation des enjeux (production de cartes thématiques, programmation de missions de terrain et de rencontres avec des personnes ressources), puis dans un deuxième temps à consolider ce diagnostic (identification des forces/faiblesses et des opportunités/menaces) et enfin à proposer des orientations et des pistes d'actions en concertation avec des comités de coordination et de pilotage. Des actions concrètes seront ensuite réalisées : valorisation de plages existantes avec propositions d'aménagement, ouverture de nouvelles plages et ouverture de sentiers littoraux.

### **Discussions et échanges suite à la présentation :**

- Franck Connan (DAFE/Etat) intervient en soulignant l'importance de réaliser des études afin d'évaluer l'impact environnemental de ce schéma.

- Muriel Dos Santos (Province Sud/DFA) confirme à Pascal Dumas (UNC) que la SMVL de la province Sud s'est inspiré des SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer) qui sont, en métropole, des outils d'aménagement du territoire et de porter-à-connaissance qui visent à une meilleure intégration et une meilleure valorisation du littoral.

- Pascal Dumas (UNC) demande si les données de l'Observatoire ont été exploitées dans le cadre de cette étude. Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) lui répond qu'une rencontre a eu lieu entre la DFA et le SGNC dès les prémices du projet et que les données ont été transmises.

- Patrice Plichon (Province Sud /DENV) indique que l'équipe des gardes-nature de la province Sud a constaté que des aménagements réalisés en zone littorale comme les mises à l'eau peuvent avoir un impact non négligeable sur les évolutions des îlots. En effet, l'augmentation de la fréquentation humaine, à mettre en relation avec la construction de points de mises à l'eau à proximité de certains îlots, peut entraîner une amplification des processus d'érosion. Ce phénomène a été observé sur les îlots Ronde et Ange situés face aux lotissements et marinas de Tiaré et Naïa.

## **8. PRESENTATION : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU LITTORAL DE LA VILLE DE NOUMEA (MARIE DESPLATS – VDN)**

Le littoral de la Ville de Nouméa représente 160 km de linéaire du fait de sa configuration en presqu'île très découpée (alternance de baies et de presqu'îles). Marie Desplats (VDN) rappelle le contexte et les enjeux de la démarche menée actuellement par la Ville à travers l'élaboration de documents stratégiques.

Le littoral fait partie omniprésente du paysage de Nouméa, avec des secteurs encore bien préservés. Sa valorisation contribue à la qualité du cadre de vie des Nouméens et renforce l'attractivité touristique. C'est pourquoi la Ville de Nouméa souhaite avoir une vision prospective de son littoral, notamment en vue de la prochaine révision du PUD (vocations des espaces littoraux, orientations d'aménagement), et pour avoir un plan d'actions concerté à plus court terme.

Globalement, il s'agit d'avoir une stratégie d'aménagement, de gestion et de préservation du littoral de Nouméa, dans une perspective de développement durable.

Les objectifs de cette démarche sont :

- phase 1 : février à août 2016

Elaboration du Schéma Directeur du Littoral de Nouméa avec la réalisation d'un diagnostic afin de définir les orientations d'aménagement, en particulier, pour la préservation de l'environnement, le maintien de l'accès au littoral et la valorisation des plages, avec un focus sur le nautisme et la plaisance (activités à développer, niches de développement touristiques, sites préférentiels d'implantation et de développement).

- phase 2 : juillet à octobre 2016

Réalisation d'une étude de pré-faisabilité d'un port de plaisance.

Tout au long de l'étude, les acteurs concernés par le littoral, entre autres les directions provinciales et le PANC, sont associés et consultés. En effet, de nombreux acteurs interviennent sur l'espace littoral, notamment institutionnels, selon leur champ de compétences, avec des enjeux communs (protection de l'environnement, valorisation, développement économique et touristique).

Une fois ces deux phases finalisées, les orientations d'aménagement et de développement seront validées en collégialité avec les acteurs concernés ainsi que la programmation des actions à mener à court terme, à moyen et à long termes, d'où l'importance de la gouvernance.

Les données et analyses effectuées au cours de cette étude pourront être capitalisées et partagées avec les acteurs institutionnels au sein d'OBLIC afin de favoriser une gestion intégrée du littoral.

### **Discussions et échanges suite à la présentation :**

- Louis-Charles Corfdir (Province Sud /DENV) souhaite savoir comment seront traités les conflits d'usages sur des secteurs qui ont été identifiés comme potentiellement aménageables, en citant le cas particulier de la baie de Sainte-Marie dans laquelle est étudié un projet de marina au regard des usages actuels (CAN, pratiques de planches à voile et hobby cat, ...).

Marie Desplats (Mairie de Nouméa) lui répond que cette problématique est effectivement prise en compte dans le diagnostic et que les différents acteurs concernés ont été consultés par le prestataire. Un atelier spécifique sur la plaisance et les activités nautiques doit également être organisé au mois d'août avec ces acteurs concernant les orientations d'aménagement envisagées par la Ville. Enfin, le projet de marina en Baie de Sainte-Marie va être étudié au regard des différents usages existants dans le cadre de l'étude de pré-faisabilité qui vient de commencer.

- Nathalie Dupriez et Tatiana Tchong-Fat (AAMP) expose le sujet de stage actuellement en cours au sein des AAMP. Ce stage s'intègre dans la démarche de mise en place d'une gestion intégrée du littoral du Grand Nouméa et vise à réaliser un état des lieux des enjeux en lien avec les usages récréatifs et nautiques dans les Aires Marines Protégées. L'objectif

étant de proposer des recommandations utiles aux décideurs. Une rencontre avec les responsables du schéma directeur du littoral de la mairie de Nouméa est proposée.

- Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) annonce qu'un stage sera proposé en 2017 par le SGNC et le BRGM. Il aura pour but d'initier les travaux sur l'analyse historique récente de l'évolution du littoral de la zone urbaine de Nouméa et de fournir une cartographie de l'évolution du trait de côte et de l'occupation du sol du littoral de Nouméa. Concernant ce stage, Chantal Giraudon (Province Sud /DFA) annonce que la DFA dispose de données sur l'évolution du trait de côte et du foncier (et notamment sur l'anse Uaré) et pourra ainsi apporter son concours à cette étude.

- Bernard Robineau (Gouvernement/DIMENC/SGNC) indique que les projets d'aménagements en zone urbaine induisent des besoins en matériaux. Il demande si une réflexion est menée sur ce sujet par la mairie de Nouméa.

Marie Desplats (VDN) répond que les remblais peuvent être édifiés à base de scories et que la réflexion sur les matériaux mobilisables doit être opérée avec le concours de la DENV/PS. Louis-Charles Corfdir (Province Sud /DENV) ajoute que cet aspect pourrait être pris en compte dans le projet de schéma des carrières porté par la DIMENC.

Pour Bernard Robineau (Gouvernement/DIMENC/SGNC) les rechargements en sable des plages de Nouméa doivent soulever le problème de la ressource en sable.

Louis-Charles Corfdir (Province Sud /DENV) indique que cette préoccupation de la gestion de la ressource en sable est à prendre en compte pour tout aménagement dans la mesure où il peut orienter le choix vers une solution technique ne nécessitant pas le recours au sable.

## 9. DISCUSSIONS ET ECHANGES SUR LA PROPOSITION D'ACCORD DE COLLABORATION OBLIC

L'Observatoire du Littoral existe depuis 3 ans et n'a, jusqu'à maintenant, qu'une existence informelle. Au cours des précédentes réunions du comité utilisateurs OBLIC, il a été à plusieurs reprises évoqué par les participants la nécessité de mettre en place un statut pour l'OBLIC qui aurait pour objectifs :

- de formaliser la création et le cadre de l'OBLIC ;
- de valider les missions et l'organisation de l'OBLIC ;
- de définir le rôle et la participation des partenaires et du SGNC;
- de définir les modalités de collaboration des partenaires (notamment en matière de mise à disposition/utilisation des données).

Il a été souhaité que le cadre juridique proposé soit relativement souple et approprié aux besoins de l'OBLIC et de ses partenaires.

Une première proposition de texte a été soumise aux membres du comité utilisateurs OBLIC au cours de la réunion du 30 juillet 2015.

Suite à cette proposition, des remarques ont été formulées puis prises en compte dans une nouvelle version :

- changement de l'intitulé de l'accord ;
- ajout de nouveaux membres (AAMP et parc Marin via la DAM) ;
- précision du périmètre de l'OBLIC :
  - ✓ domaines de compétences et disciplines ;
  - ✓ champ d'action géographique ;
  - ✓ constitution du comité (réseau technique et institutionnel) ;
- intégration de la notion de moissonnage pour les données et précision des conditions concernant le moissonnage.

Des décisions restent à prendre concernant les propositions faites par des membres pour intégrer de nouveaux partenaires et sur la définition d'une limitation de durée de l'accord.

## Discussions et échanges :

- Suite à la remarque faite par le service juridique de l'UNC qui souhaite qu'une durée soit mentionnée et fixée dans l'article 11 de l'accord de collaboration, il est statué que la durée de cet accord soit établie pour 5 ans et qu'il soit reconduit par tacite reconduction pour une durée équivalente.

- Suite à la proposition faite par des membres pour intégrer les deux associations des maires, le cluster maritime et le sénat coutumier, il est décidé que le comité utilisateurs de l'observatoire resterait institutionnel et technique. C'est-à-dire qu'il regroupera uniquement les représentants techniques des services de l'Etat, des collectivités publiques, des établissements et organismes publics et parapublics et des organismes de recherche.

Comme le souligne Matthieu le Duff (UNC), il est nécessaire d'associer les représentants coutumiers aux démarches de mise en place de suivi du littoral mais aussi pour accéder aux sites situés sur les terres coutumières. C'est pourquoi il est proposé qu'une présentation de l'OBLIC soit réalisée auprès des représentants du sénat coutumier.

Bernard Robineau (Gouvernement/DIMENC/SGNC) ajoute que le CEN et les provinces peuvent également faire le lien et l'interface avec les coutumiers.

Il est également proposé que cette présentation de l'OBLIC soit faite aux associations des maires et au cluster maritime.

Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) se rapprochera de ces trois structures/organismes pour leur proposer cette présentation.

- Nathalie Dupriez (AAMP) ajoute que la mention de « consensus à la majorité » concernant les prises de décision de l'OBLIC est ambiguë. En effet « consensus » et « majorité » sont deux modalités très différentes ; il convient donc de préciser si un quorum est nécessaire ou si les décisions se font à la majorité des présents.

Le choix est fait que les décisions concernant l'OBLIC seront prises pendant les réunions du comité utilisateurs en concertation avec les partenaires et à la majorité des membres présents.

- Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) rappelle que cet accord doit au préalable être validé par les services juridiques/conseils d'administration/... des différents partenaires. Elle invite donc les membres de se rapprocher à leurs services compétents.

- Pour finir, Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) évoque les modalités de signature de l'accord cadre. Elle propose que cela soit réalisé en 2017 au cours d'un évènement regroupant l'ensemble des représentants des organismes membres.

## **10. TOUR DE TABLE SUR LES PROJETS EN COURS OU A VENIR**

- Dans le cadre de l'animation du plan de gestion du grand lagon sud, un atelier a été mené par la DENV (Paul Sauboua) à la tribu de Ouara à l'île Ouen le 05 mars 2016. Cet atelier intitulé « Journée de formation et d'information sur l'érosion dans la baie de Ouara » avait pour objectif d'aborder avec la population et les représentants coutumiers et du comité de gestion le sujet de la montée des eaux et de ses conséquences sur le trait de côte et sur l'érosion du littoral.

L'implémentation de profils de plage a également permis de former les habitants à la technique des levés topométriques au cadre. L'objectif est de mettre en place un suivi de ce site.

Michel Allenbach (UNC), qui était présent à cet atelier, explique que le travail de thèse de Matthieu le Duff a suscité un intérêt de la part des habitants de l'île Ouen qui ont souhaité mettre en place un suivi participatif de leur rivage. Ils désirent également que des études et des propositions techniques soient réalisées.

Stéphane Burck (Province Sud/DFA) ajoute que la DFA doit réaliser prochainement le levé topographique de référence de la plage de la baie de Ouara et sera ensuite impliquée dans son suivi. Il rappelle qu'un film sur la journée du 05 mars 2016 est disponible sur le site de la

- Le comité utilisateurs est informé que la mairie de Bourail a commandité une étude visant à mettre en place une approche environnementale de l'urbanisme sur le site de la Roche Percée afin d'élaborer un schéma d'aménagement avec des orientations stratégiques phasées. Cette étude est menée par 3 bureaux d'études (Auclair Dupont, Thélème et BECIB).

Chantal Giraudon rappelle que les levés topographiques sur ce site ont repris depuis 2015 et qu'un nouveau site à Deva (au sud du marais de Temrock) sera également suivi. Il est prévu de réaliser sur ces deux sites trois levés par an et si nécessaire des levés « évènementiels » après une occurrence d'évènement extrême.

- Benjamin Couzigou (DSCGR) informe le comité qu'un projet de réalisation d'un atlas de sensibilité est envisagé au sein de la DSCGR. Cet outil, qui intégrerait diverses informations (courantologie, unités morphologiques,...), permettrait de répondre aux besoins en termes de priorisation des interventions.

- Pascal Dumas (UNC) informe le comité qu'un colloque portant sur la gestion des territoires littoraux et sur les problématiques côtières sera organisée par l'UNC fin 2017. Les organismes de recherche et les collectivités y seront invités.

- Patrice Plichon (Province Sud /DENV) annonce qu'une présentation de l'OBLIC et des études sur les îlots (étude SGNC/BRGM et projet EMIL) sera proposée fin 2016 aux ambassadeurs du lagon. Ce dispositif regroupe 15 professionnels de la mer (charters et taxi boat). Myriam Vendé-Leclerc (Gouvernement/DIMENC/SGNC) ajoute que la mise en place d'un réseau d'alerte et de suivi participatif pourra être évoquée avec eux. En effet, l'observatoire pourrait bénéficier de la participation d'observateurs de terrain qui ont une connaissance fine et une pratique régulière de ces littoraux comme les ambassadeurs du lagon.

*Début de séance : 9h30*

*Fin de séance : 16h30*